



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE CIDFF EXERCICE 2026

La Ville de Pont-Audemer participe au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Pont-Audemer portée par le CDAD. La MJD mène ainsi des actions d'accueil et orientation des usagers, des permanences d'accès au droit, de la conciliation et de la médiation, des actions d'informations collectives...

Dans ce cadre, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Eure assure des permanences auprès des publics sur des questions d'ordre juridique dans les domaines principalement du droit de la famille, des violences conjugales, des droits des étrangers...

Le bilan quantitatif et qualitatif adressé par le CIDFF sur l'année 2025 démontre l'intérêt de ces permanences pour les habitants du territoire.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les habitants du territoire de la tenue des permanences assurées par le CIDFF de l'Eure ;

Le Maire décide de signer la convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Eure pour la tenue de permanences à la Maison de la Justice et du Droit de Pont-Audemer, à raison de 2 journées par mois (22 permanences par an), pour un montant annuel de 6 200€ TTC pour l'année 2026.

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

